

IMPORTANT POUR LES BALADES AU ÉTATS UNIS

Points d'entrée des modes de transport terrestre et maritime

(En vigueur le 1er juin 2009)

Les citoyens canadiens doivent présenter l'un des documents valides conformes à l'IVHO suivants pour entrer aux États-Unis par voie terrestre ou maritime :

- Un passeport.
- Une carte NEXUS.
- Une carte du programme Expéditions rapides et sécuritaires (EXPRES).
- Un permis de conduire Plus (PC Plus) ou une carte d'identité Plus (CI Plus) d'une province où des programmes de PC Plus et de CI Plus approuvés par les États-Unis ont été mis en œuvre.
- Un Certificat sécurisé de statut d'Indien.

Pour toutes les balades aux États-Unis, veuillez vous assurer d'avoir les documents nécessaires avec vous.